

AFFAIRE N° 7

Travaux de première urgence à exécuter sur la berge rive gauche de la Ravine de Patates-à-Durand.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par ma lettre N°323 du 24 Mars 1964 j'avais demandé à M. le Préfet d'allouer une subvention de 6.000.000. de francs CFA. à la Commune de Saint-Denis pour permettre l'exécution des travaux de première urgence sur la berge rive gauche de la Ravine des Patates-à-Durand.

En réponse, il m'a fait savoir le 9 Avril dernier qu'aucun crédit n'avait encore été délégué par le Ministère de l'Intérieur au titre des réparations des dégâts causés par le passage du cyclone "GISELLE", mais que cependant bonne note avait été prise de ma requête qui serait soumise à la décision de la Commission Départementale chargée de la répartition des crédits en question.

S'agissant de travaux extrêmement urgents, j'ai préféré me mettre dès maintenant en rapport avec le Service des Ponts et Chaussées en vue de leur exécution. Au cas où ce Service pourrait nous céder les matériaux nécessaires (gabions), j'envisagerai de prélever sur les disponibilités du budget 1964 une somme de 6.000.000. de francs CFA. pour l'exécution des travaux en cause. "

Le Maire : la demande de subvention sera néanmoins maintenue. Hier je me suis entretenu de cette question avec le Président de la Commission Départementale et j'espère que nous obtiendrons quelque chose. Je vous demande cependant de m'autoriser à inscrire cette somme de 6.000.000. de francs au budget de la Commune car il s'agit, ainsi que je viens de le dire, de travaux extrêmement urgents. Cette inscription nous permettrait de donner immédiatement des ordres au Service des Ponts et Chaussées d'avoir à commencer les travaux sans délai.

Par la suite, nous continuerions les travaux, dans la mesure où nous disposerions des fonds nécessaires.

M. CADET : S'agit-il d'une réparation provisoire ?

Le Maire : non, ce sont des travaux définitifs. Parmi les travaux urgents, je vous signale notamment ceux à exécuter à la Rivière St-Denis et à la Ravine de Patates-à-Durand.

M. PARIS : suggère de demander aux Ponts et Chaussées un cater-pillar pour creuser le lit de la Rivière du Bator.

M. REYDELLET : nous pourrions en effet demander aux Ponts et Chaussées de creuser le lit de la Rivière St-Denis, car ils doivent recevoir prochainement un nouveau cater-pillar.

M. CADET : Il est un fait qu'avec un cater-pillar on pourrait obtenir de bons résultats. Une expérience a d'ailleurs été déjà tentée à Saint-Léu.

M. REYDELLET : M. CADET, il nous faudrait 4.000.000. de francs pour creuser le lit de la Rivière Saint-Denis. Il faut pouvoir les payer...

M. CADET : d'accord, mais il s'agirait là d'une expérience heureuse, si l'on tient compte des résultats du dernier cyclone...

Le Maire : on ne pourra jamais canaliser les eaux de la Rivière. Tout au plus pourrait-on procéder à des nettoyages, ainsi qu'on l'a fait d'ailleurs il y a deux ans. De toute façon, nous avons posé la question aux Ponts et Chaussées et dès que nous aurons leur réponse nous passerons aux actes.

Messieurs, je mets aux voix l'adoption du rapport.

Adopté à l'unanimité.

X

X X